

DÉCISION DU MAIRE

N° 2023 - 146

Approuvant la signature d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre concernant la restauration de l'Eglise Sainte Marie Madeleine

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2194-1, 1° du Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

VU la décision n°2020-095 en date du 28 juillet 2020 approuvant la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre concernant la restauration de l'Eglise Sainte Marie Madeleine de Marcoussis ;

CONSIDERANT qu'il convient de signer un avenant au présent contrat afin de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre suite à la détermination du montant estimatif des travaux à l'issue de la phase APD ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

Un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre avec la société AEDIFICIO sise 99 bis avenue du Général Leclerc à Paris (75014) pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de restauration de l'Eglise Sainte Marie Madeleine de Marcoussis.

ARTICLE 2

Le montant forfaitaire définitif de la maîtrise d'œuvre est fixé à 100 177.10€ HT soit 120 212.52€ TTC.

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20230802-DEC2023-146-AU
Date de télétransmission : 02/08/2023
Date de réception préfecture : 02/08/2023



ARTICLE 3

La dépense sera inscrite au Budget Ville.

ARTICLE 4

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame la comptable public.

ARTICLE 5

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 02/08/2023

Le Maire
Olivier THOMAS


OLIVIER THOMAS
Mairie de MARCOUSSIS



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20230802-DEC2023-146-AU
Date de télétransmission : 02/08/2023
Date de réception préfecture : 02/08/2023

